

CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE AFER EUROPE

ADHÉSION N°

Page 1/4

Le présent document est à remplir à l'occasion d'une opération (par exemple reversement, arbitrage) susceptible d'entraîner une modification significative du contrat d'assurance.

La complète et sincère communication des informations demandées est une condition indispensable à la délivrance d'un conseil adapté par l'intermédiaire en assurance. Ces informations lui permettent d'identifier les exigences et besoins du souscripteur dans le cadre de la souscription ou de l'opération envisagée, et de préciser les raisons qui le conduisent à conseiller un produit d'assurance vie ou de capitalisation déterminé. A ce titre, l'intermédiaire en assurance se doit d'accompagner le souscripteur en lui fournissant les renseignements lui permettant de comprendre les questions et leur finalité. Le souscripteur est invité à apporter les modifications nécessaires lorsque les informations fournies présentent entre elles des incohérences manifestes.

Les réponses aux questions de ce document ne préjugent pas de l'acceptation de la souscription ou de l'opération envisagée, qui reste conditionnée au respect des règles déontologiques et des modalités d'acceptation des contrats prévues par les organismes d'assurance. Les questions suivantes et la proposition d'évaluation sont une aide à l'appréciation de votre approche financière du client, elles ne se substituent pas au devoir de conseil de l'intermédiaire.

1 L'ADHÉRENT(E)

Je soussigné(e) Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

À (ville, pays) : Nationalité :

Adresse de résidence fiscale :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone ⁽¹⁾ : E-mail⁽¹⁾ :

(1) En renseignant cette information, j'accepte de recevoir par ce moyen des informations d'Abeille Vie relatives à mon contrat et concernant le traitement de mes demandes. Je peux à tout moment faire cesser ce type de transmission en adressant un courrier à Abeille Vie - Succursale Belge Avenue Louise 231, 1050 Bruxelles - afer-europe@abeille-assurances.fr.

2 SITUATION FAMILIALE

Célibataire Marié(e) Cohabitant légal Séparé(e) Divorcé(e) Veuf(ve) PACS

Régime matrimonial : Communauté réduite aux acquêts (régime légal) Séparation de biens

Communauté de meubles et acquêts (ancien régime légal) Communauté universelle

Participation aux acquêts Régime étranger

Identité du conjoint(e) ou cohabitant(e) légal(e) : Monsieur Madame

Nom : Nom de naissance :

Prénom :

Nombre d'enfants : Nombre de personnes à charge (y compris enfants) :

3 SITUATION PROFESSIONNELLE

(1 seul choix possible) : Salarié(e)/Fonctionnaire Indépendant Pensionné(e) Sans activité

Profession (dernière en cas de retrait) :

Code CSP⁽²⁾ : Secteur d'activité⁽²⁾ :

(2) Cf. Annexe 1 « Nomenclatures CSP et Secteurs d'activité »

4 PROTECTION JURIDIQUE

Si vous bénéficiez d'un régime de protection juridique, cochez la case correspondant à votre régime :

Tutelle Curatelle Sauvegarde de justice Autre :

Paraphe de l'adhérent(e) ou du mandataire



5 OBLIGATIONS FISCALES

(précisions en annexe 2)

Pays vis-à-vis desquels vous êtes fiscalement résident, en dehors des Etats-Unis d'Amérique mais **y compris la Belgique** :

PAYS / JURIDICTIONS	NUMÉRO D'IDENTIFICATION FISCAL (« Numéro du Registre national - NISS » Belge et, si autre juridiction, son équivalent)

6 PERSONNE AMERICAINE (FATCA)

(précisions en annexe 2)

Avez-vous la nationalité américaine ? Oui Non

Etes-vous soumis à des obligations fiscales aux Etats-Unis d'Amérique ? Oui Non

Si oui, merci de nous communiquer votre numéro d'identification fiscal américain (TIN) :

J'ai connaissance qu'une réponse positive entraîne une déclaration auprès de l'administration fiscale américaine au titre des obligations qui incombent aux établissements financiers au regard de la réglementation FATCA. Je suis informé(e) que tout changement de situation pouvant entraîner une évolution de mon statut, au regard de la réglementation FATCA, doit être communiqué dans les plus brefs délais.

7 PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE

(précisions en annexe 2)

Exercez-vous ou avez-vous cessé d'exercer depuis moins d'un an une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ?

Oui Non

Si oui, fonction exercée : Date de cessation (le cas échéant) :

Une personne de votre famille ou de votre entourage proche a-t-elle exercé ou cessé d'exercer, depuis moins d'un an, une fonction politique, juridictionnelle ou administrative importante ? Oui Non

Si oui, fonction exercée : Lien avec cette personne :

8 VOTRE SITUATION FINANCIÈRE

(1k = € 1000)

1) Quelle est l'estimation du patrimoine financier de votre foyer (hors immobilier) ?

< € 50k € 51k - € 250k € 251k - € 500k € 501k - € 1M > € 1M

2) Quelles sont vos ressources financières perçues (base annuelle) ?

< € 30k € 31k - € 45k € 46k - € 75k € 76k - € 100k > € 100k

Origine des ressources : salaire retraite/pension revenus fonciers autre

3) Votre foyer fiscal est-il imposé en Belgique, à l'impôt sur le revenu ? Oui Non

4) Quelle part de vos revenus consacrez-vous à vos charges financières régulières (loyer, remboursement d'emprunt, crédit) ?

< 20% 21% - 40% 41% - 60% 61% - 80% > 80%

5) Etes-vous propriétaire d'un bien immobilier (résidence principale, secondaire, immobilier locatif) ? Oui Non

Votre patrimoine immobilier :

< € 100k € 101k - € 250k € 251k - € 500k € 501k - € 1M > € 1M

Paraphe de l'adhérent(e) ou du mandataire

9 VOTRE CONNAISSANCE ET EXPÉRIENCE DES MARCHÉS FINANCIERS

6) Sur quel(s) support(s) financier(s) avez-vous déjà réalisé des opérations en direct ou via de(s) support(s) en unités de compte (Branche 23) sur un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

- Actions OPCVM actions OPCVM à formule FCPI / FIP / FCPR Aucun
 Obligations OPCVM obligations OPCVM monétaires OPCVM immobiliers / SCI / SCPV / OPC

7) Quel est votre niveau d'expérience sur les placements financiers (actions, obligations, OPCVM, etc) ?

- Je ne réalise pas d'opérations sur des placements ou supports financiers **0 pt**
 J'ai déjà réalisé des opérations sur des placements ou supports financiers et j'en connais les risques de fluctuation à la hausse comme à la baisse ainsi que les risques de perte en capital **2 pts**
 J'ai des compétences en matière de placements ou supports financiers de par mon expérience professionnelle **4 pts**

8) La valeur de votre investissement baisse de 20 %, comment réagissez-vous ?

- Je préfère désinvestir **0 pt**
 Je préfère patienter **3 pts**
 J'en profite pour réinvestir **6 pts**

9) Quel est votre niveau de connaissance des marchés financiers ?

- Vous n'avez aucune connaissance des marchés et des placements financiers.
 Vous avez quelques connaissances des marchés et des placements financiers.
 Vous avez une bonne compréhension du fonctionnement des marchés et des placements financiers.

10) En matière de placements financiers, les supports les plus susceptibles de générer de la performance peuvent également connaître des baisses, entraînant des risques de perte en capital.

Parmi les orientations suivantes, laquelle vous correspond le mieux ?

- Un risque faible et un objectif de performance faible (*hypothèse indicative de rendement : de -5% à + 5% par an**) **0 pt**
 Un risque modéré, dans un objectif de performance modérée (*hypothèse indicative de rendement : de -10% à + 10% par an**) **2 pts**
 Un risque élevé, dans un objectif de performance élevée (*hypothèse indicative de rendement : de -20% à + 20% par an**) **3 pts**

* La progression ou la baisse peut être supérieure aux pourcentages indiqués.

10 VOS OBJECTIFS

11) Dans le cadre d'une souscription ou d'un reversement, quel serait le montant de votre versement ? €

12) Envisagez-vous d'alimenter votre contrat par des versements réguliers ? Oui Non
 Si oui, quel montant envisagez-vous de verser ? € par mois trimestre semestre an

13) Quel est votre objectif principal ? (Une seule réponse possible)

- Compléter vos revenus Valoriser votre capital Transmettre un capital Epargner en vue d'un projet
 Préparer votre retraite : le critère de liquidité est-il important ?
 Je dois pouvoir disposer de mon épargne à tout moment
 Non, j'ai d'autres économies disponibles rapidement

14) Quel est l'horizon de placement de votre objectif principal ?

- 0 - 4 ans ► **0 pt** 4 - 8 ans ► **1 pt** 8 - 15 ans ► **3 pts** > 15 ans ► **4 pts**
 Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous ?
 0 - 55 ans ► **3 pts** 56 - 75 ans ► **2 pts** 76 - 85 ans ► **1 pt** > 85 ans ► **0 pt**

TOTAL de points :

Entre 1 et 8 points : Prudence

Entre 9 et 12 points : Equilibre

Entre 13 et 20 points : Performance

Paraphe de l'adhérent(e) ou du mandataire

11 VOTRE APPROCHE FINANCIÈRE

L'approche financière que vous sélectionnez doit être cohérente avec vos connaissances, votre expérience financière, votre situation familiale et patrimoniale.

- PRUDENCE** : pas ou peu de risque* en capital en contrepartie d'une rémunération faible mais régulière du placement.
- EQUILIBRE** : une prise de risque plus marquée dans le choix des placements financiers dans la recherche d'une rémunération potentiellement supérieure à l'approche 1.
- PERFORMANCE** : une prise de risque fondée sur un choix de placements financiers résolument tournés vers les marchés risqués dans la recherche d'une rémunération potentiellement supérieure aux approches 1 et 2.

* Risque : possibilité de perte en capital.

Approches (exemples)	Garantie	Prudence	Équilibre	Performance
Fonds Garanti en euros	100 %	70 %	35 %	
AFER Patrimoine D		10 %	10 %	
AFER Diversifié Durable D		5 %	15 %	20 %
AFER SFER D		10 %	15 %	20 %
AFER Oblig. Monde Entreprises D		5 %	10 %	
AFER Actions Monde D			15 %	20 %
AFER Actions Amérique D				10 %
AFER Marchés émergents D				10 %
AFER Actions Euros ISR D				20 %

12 VOTRE DÉCLARATION

- J'ai bien noté que les informations et données que je vous communique font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux organismes dont l'intervention est nécessaire pour l'enregistrement et la gestion de mon adhésion, à mon intermédiaire d'assurance qui est en charge de son suivi, et le cas échéant aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires en vigueur, notamment relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- Le traitement des données à caractère personnel susmentionnées, soumis aux dispositions relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et plus particulièrement du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des données), est nécessaire afin de satisfaire à l'obligation prévue par la partie IV de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances et à laquelle notre bureau est soumis.
- Conformément aux dispositions relatives à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel et plus particulièrement du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la protection des données) vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles qui vous concernent et de rectification de ces données. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de la Commission de la protection de la vie privée à 1000 Bruxelles, Rue de la Presse 35.
- Vous avez le droit d'accéder à vos données, d'obtenir sans délai la rectification des données à caractère personnel incorrectes et/ou à l'effacement de celles-ci et/ou à la limitation du traitement. Vous avez le droit de vous opposer sans frais à tout traitement de vos données à caractère personnel à des fins de prospection. Il vous est recommandé d'informer votre conseil en assurance de tout changement concernant ces informations.

Épargne ou investissement par le biais d'une assurance vie. Pour toutes vos questions, vous pouvez vous adresser en priorité à la succursale belge d'Abeille Vie. Des plaintes peuvent également être déposées auprès du Service Ombudsman Assurances :

Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles - Tél. : 02/547 58 71 - www.ombudsman.as

Abeille Vie

Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 732 020 805 RCS Nanterre
 Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
 Société anonyme de droit français, (Abeille Vie), apériteur
 Entreprise régie par le code français des assurances au capital de € 1 205 528 532,67
 Succursale belge : Avenue Louise 231, 1050 Bruxelles - RPM Bruxelles - BCE 808.167.178.

Abeille Epargne Retraite

Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 378 741 722 RCS Nanterre
 Société anonyme de droit français, (Abeille Epargne Retraite)
 Entreprise régie par le code français des assurances au capital de € 553 879 451
 Succursale belge : Avenue Louise 231, 1050 Bruxelles - RPM Bruxelles - BCE 808.197.268.

J'adresse ma demande à :

Abeille Vie Succursale Belge
Avenue Louise 231 - 1050 Bruxelles
Email : afer-europe@abeille-assurances.fr
Tél : 02/627 47 00

Fait à : Date :/...../.....

Signature de l'adhérent(e) ou du mandataire

RECUEIL DE VOS EXIGENCES ET DE VOS BESOINS

ANNEXE 1 – Nomenclatures CSP et Secteurs d'activité

Code	Catégories Socioprofessionnelles
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
24	Chefs d'entreprise moins de 10 salariés
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
37	Cadres d'entreprise
42	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
46	Professions commerciales
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers
85	Personnes sans activité professionnelle (autre que retraités), étudiants

Code	Secteurs d'activité
02	Activités récréatives, arts et spectacles (hors jeux de hasard et d'argent)
03	Activités immobilières
08	Activités financières et d'assurance
09	Activités d'enseignement, de la santé, de la fonction publique, agriculture, pêche et assimilés
09	Commerce de gros et de détail (hors réparation de véhicules automobiles et motocycles)
09	Industries du textile et de l'habillement
10	Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et motocycles
10	Industrie automobile (construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques)
13	Information et communication
14	Construction de bâtiments; promotion immobilière
14	Industrie extractive de minerais métalliques
14	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
15	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
16	Enseignement
17	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
18	Activités des organismes extra-territoriaux
18	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire
19	Hôtellerie et restauration
22	Activités de services : organisations associatives, réparation des biens
22	Industries manufacturières (autres)
26	Industries extractives (hors extraction de minerais métalliques)
29	Construction; autres travaux : génie civil
30	Activités récréatives, organisation de jeux de hasard et d'argent
30	Informatique, industrie de produits électroniques et optiques
30	Information et communication : télécommunications
31	Santé humaine et action sociale
36	Sans activité professionnelle (sauf retraités) et étudiants
37	Activités de service administratif et de soutien
37	Travailleurs indépendants (sans salariés)
40	Transport et logistique

NOTION DE RESIDENCE FISCALE AUX FINS DE L'AUTO-CERTIFICATION FISCALE

Dans le cadre de la réglementation fiscale EAI (Échange Automatisé d'Informations), il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lesquels vous êtes considéré(e) comme résident(e) fiscal(e). La notion de résidence fiscale est définie par le droit interne de chaque pays. En cas de doute sur le ou les lieux de votre résidence fiscale, il est vivement recommandé de se rapprocher de l'administration fiscale dont vous dépendez en vue de l'obtention d'un « certificat de résidence fiscale » ou d'informations vous permettant d'identifier les juridictions fiscales dont vous dépendez.

STATUT DE PERSONNE AMERICAINE (US PERSON) AU SENS DE LA REGLEMENTATION FATCA

Le terme US Person comprend notamment :

- Une personne détentrice de la nationalité américaine, y compris lorsqu'elle est née aux États-Unis mais réside dans un autre pays, et tant qu'elle n'a pas renoncé à la nationalité américaine.
- Une personne résidant aux États-Unis, détentrice ou non de la « carte verte » (Green Card).
- Une personne qui ne réside pas aux États-Unis à titre habituel mais qui détient une Carte Verte américaine.
- Une personne ayant séjourné aux États-Unis un nombre important de jours pendant l'année civile (c'est-à-dire, plus de 183 jours sous réserve du respect de certaines conditions).
- Une personne non-résidente ayant déclaré ses revenus avec celui de son conjoint/partenaire d'un PACS américain.
- Les sociétés américaines, partenariats américains et trusts américains.

Le NIF (numéro d'identification fiscal) américain peut prendre plusieurs formes :

- Le numéro de sécurité sociale américain (SSN -social security number).
- le numéro d'identification d'employeur (EIN -employer identification number).
- le numéro individuel d'identification fiscal (ITIN -individual taxpayer identification number).

Pour plus de précisions sur les critères de détermination du statut de résident fiscal des Etats-Unis d'Amérique, veuillez-vous rapporter au site de l'IRS : <http://www.irs.gov>

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSEE

Je suis une personne politiquement exposée si :

- j'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un État y compris de l'État français⁽¹⁾,
- ou je suis un membre direct de la famille d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction⁽²⁾,
- ou je suis étroitement associé(e) à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction⁽³⁾.

(1) Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 (loi relative à la transparence financière de la vie politique) ou d'un parti ou groupement politique étranger ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur ou chargé d'affaires ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein ; les personnes physiques exerçant les fonctions considérées comme étant des fonctions publiques importantes figurant sur la liste publiée par la Commission européenne sur la base de l'article 20bis, paragraphe 3, de la directive 2015/849.

(2) Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; les ascendants au premier degré.

(3) Les personnes physiques qui, conjointement avec les PPE, sont bénéficiaires effectifs⁽¹⁾ d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger ; les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit des PPE ; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits⁽²⁾ avec les PPE.

Cette liste est limitative.

[1] Un bénéficiaire effectif se définit comme toute personne physique possédant, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société (par exemple, le capital de la SAS peut être distinct des droits de vote s'il existe des actions de préférence) ou, à défaut, une personne qui exerce un contrôle sur les organes de direction ou de gestion de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés ou actionnaires.

[2] La présence d'un lien d'affaires : le lien est en principe de nature commerciale, mais peut recouvrir également des intérêts économiques de nature civile. Le caractère « étroit » d'un lien peut tenir soit à la régularité des interventions de la personne physique proche de la PPE, soit à l'importance de son action sur les affaires de la PPE.